Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 53 (1958)

Heft: 1-fr

Artikel: Les Monuments historiques dans le budget de la Confédération

Autor: Zeller, W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173649

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Monuments historiques dans le budget de la Confédération

« L'activité de la Commission Fédérale des Monuments Historiques se rencontre avec celle d'institutions qui ont un but analogue, au premier rang desquelles il faut citer le *Heimatschutz*. Celui-ci, au reste, dispose de ressources beaucoup plus larges que notre Commission. La vente d'écus en chocolat, qui eut lieu en 1946 et fut répétée l'année suivante, a rapporté près d'un million, grâce auquel le Heimatschutz est devenu agissant. Il est à même de distribuer des subsides librement, sans être bridé par des lois et des règlements. »

Les lignes ci-dessus ont été écrites il y a dix ans par le président de la Commission Fédérale des Monuments Historiques, M. Linus Birchler, professeur d'histoire de l'art à l'Ecole Polytechnique Fédérale. Ainsi s'exprimait l'homme le mieux informé des richesses artistiques de notre patrie. Avec une totale franchise, il avait mentionné ce fait incroyable que, à la seule exception de l'Albanie, tous les Etats européens, y compris ceux qui ont le plus souffert des destructions au cours de la deuxième guerre mondiale, consacrent à la conservation des monuments historiques des sommes plus considérables, proportionnellement à la population, que la Suisse, pays prospère entre tous!

Au budget de la Confédération ne figurait alors pour les monuments historiques qu'une somme de 120 000 francs, sous prétexte que l'entretien des monuments incombe principalement aux cantons.

Et voici les conséquences: des édifices parmi les plus précieux sont allés inexorablement à leur ruine, parce que les moyens de les maintenir et de les restaurer faisaient défaut. M. Birchler citait en nombre des exemples probants. De notre côté, nous avons pris la route avec notre appareil de photographie et avons rapporté de ces pérégrinations un riche choix d'images. Peut-être que quelques membres de notre Ligue se souviennent du premier fascicule de 1949 dans lequel nous avons rendu compte de notre exploration. C'était pour le pays des Confédérés à la fois attristant et honteux. L'article souleva d'ailleurs passablement de poussière.

Mais l'effet souhaité fut obtenu: le crédit alloué aux monuments historiques a été fixé à 250 000, puis à 600 000 francs. Comme, récemment, le postulat Conzett a été unanimement approuvé et adopté par les commissions des deux Chambres, les monuments historiques disposeront à l'avenir d'un total annuel d'un million et demi. Nous nous réjouissons hautement de ce succès; mais, franchement, si l'on tient compte du prix actuel de la main-d'œuvre, si l'on songe que les cantons les plus dotés en monuments historiques sont les Grisons, les cantons de la Suisse centrale, le Tessin et le Valais, c'est-à-dire les cantons les plus pauvres et les moins capables, réduits à leurs propres ressources, d'en prendre un soin efficace, ce million et demi, ce n'est pas trop.

Il ne fait aucun doute que les rapports de confiance réciproque qui lient le Heimatschutz à la Commission Fédérale ne se relâcheront pas. Maintes fois, notre Ligue, dans des cas difficiles, a été guidée dans la bonne voie par les avis que lui a donnés, avec sa compétence éprouvée, M. Holderegger, secrétaire de la Commission. Et si nous pouvons mettre à la disposition des savants membres de la Commission une collection abondante de documents photographiques, nous ne faisons qu'apporter notre pierre à l'œuvre commune.

W. Zeller

(traduction)